

Il suffit d'examiner le bill C-20 à la loupe pour constater qu'il s'agit, au fond, d'une mesure discriminatoire dont souffrira près de 60 p. 100 de la population et qui permettra un emploi peu judicieux et peu efficace de nos deniers pour régler nos problèmes économiques.

Nous ne ferons pas un emploi peu judicieux de nos deniers, monsieur l'Orateur. Grâce à ce programme, les propriétaires nous verseront moins d'argent. Je ne pense pas qu'ils feront un emploi peu judicieux de l'argent ainsi économisé, monsieur l'Orateur. Il est évident que le député ne comprend pas le bill ou sa raison d'être. Il est totalement faux de dire qu'il est discriminatoire à l'égard de 60 p. 100 de la population. Nous nous occupons des deux cinquièmes restants. D'après ses chiffres, ce programme va aider les deux cinquièmes des Canadiens qui ne reçoivent pour l'instant aucun secours. Trois cinquièmes et deux cinquièmes, cela fait cinq cinquièmes, soit 100 p. 100. D'après le porte-parole officiel du parti libéral en matière de logement, à la fin de ce programme tous les propriétaires auront reçu de l'aide sous une forme ou sous une autre.

Je ne veux pas utiliser tout mon temps de parole pour parler de ce bill mais je voudrais néanmoins faire une petite remarque. En parlant du gouvernement, le député de Winnipeg-Fort Garry a terminé son intervention sur ces mots, et je cite la page 1477 du hansard:

De toute évidence, il a rudement besoin de conseils et, monsieur l'Orateur, nous sommes heureux de lui en donner.

Nous sommes en faveur de toute aide quelle qu'elle soit, en particulier si elle est constructive mais je pense qu'elle devrait être proposée en comité. Plus nous adopterons ce bill rapidement, ce qui nous permettra d'accorder des abattements fiscaux aux deux cinquièmes des Canadiens dont les libéraux se soucient, plus tôt nous rendrons service au public canadien.

[Français]

Mme Céline Hervieux-Payette (Mercier): Monsieur le président, j'aimerais faire quelques remarques sur le bill C-20 qui, je crois, est d'une importance capitale au cours de la période d'économie difficile que nous connaissons. Alors que pendant la campagne électorale nos collègues parlaient d'un déficit énorme, à l'heure actuelle ils parlent d'ajouter au déficit quelque deux ou trois milliards de dollars. Dans cette perspective-là, je crois que nous devons examiner scrupuleusement les objectifs de cette loi plutôt que de l'adopter avec célérité, comme nos collègues le souhaiteraient.

D'abord, j'aimerais faire quelques observations sur le genre de résidents que compte la circonscription de Mercier. Je dois dire que ces derniers, qui devront comme tous les autres payer la facture, occupent en grande partie des logements, donc sont locataires, et de ce fait exclus des avantages de cette loi. A partir de cette constatation, monsieur le président, je me dois d'examiner très sérieusement cette loi, et voir ce que nous pouvons faire pour aider les gens qui auront à payer la note en vertu du bill C-20, puisque ce dernier exigera des investissements considérables.

Je me dois de faire un bref rappel de la situation du logement au Canada au moment où le 22 mai le nouveau gouvernement entrain en fonction, puisque cette loi vise à apporter des remèdes très efficaces dans le domaine de l'habitation. Je ne dis pas que l'habitation ne doit pas comporter une aide de la part du gouvernement, mais je crois qu'il serait important pour la Chambre de constater, d'après les chiffres fournis par l'organisme très reconnu qu'est l'OCDE, que le

Crédit à l'intérêt hypothécaire

Canada était premier pour le nombre de personnes par pièce dans les habitations. Ce sont des normes internationales qui sont reconnues, et l'Autriche, la Belgique, le Danemark, la Finlande, l'Allemagne, le Luxembourg et d'autres pays font partie de cette étude, et nous devons reconnaître que le Canada se classait premier, toujours d'après les chiffres de l'OCDE, dans le domaine du nombre d'habitations disponibles pour les citoyens du Canada. Il se classait deuxième au niveau des appareils sanitaires, quatrième quant au nombre de propriétaires. Je pense que ces chiffres démontrent de façon incontestable que le gouvernement libéral précédent avait une politique de l'habitation cohérente et avait pris en considération l'évolution de la situation dans ce domaine.

Qu'il me soit permis, monsieur le président, de rappeler que c'est un gouvernement libéral qui a adopté pour la première fois, en 1946, la première loi sur l'habitation au Canada. Cette loi prévoyait une somme de 25 millions de dollars et l'embauche d'environ 300 employés pour implanter la première politique nationale d'habitation. Et depuis lors, soit en 1954, le gouvernement a implanté d'autres mesures prévoyant le logement dans le domaine social, l'assurance-hypothécaire et autres mesures aidant les Canadiens de toutes les parties du pays, et ne privilégiant pas seulement une partie de la population. En 1964, cette loi prévoyait également une aide accrue aux municipalités, aux provinces et a permis au Canada d'obtenir le rang qu'il a aujourd'hui dans le domaine de l'habitation.

● (1630)

Malgré une situation fort enviable sur le plan international, le parti libéral ne nie pas qu'il existe des problèmes dans le domaine de l'habitation. Et je crois que nous devons à ce moment-ci voir quels sont les chiffres qui peuvent nous dire où le gouvernement devrait intervenir pour aider les gens dans le domaine de l'habitation.

D'abord, il suffit de savoir qu'à l'heure actuelle, notamment depuis 1978, les familles avaient des habitations unifamiliales qui augmentent de 4.5 p. 100, alors que l'habitation, le logement s'adressant principalement à des circonscriptions comme la mienne, diminue de 25.2 p. 100. Mon collègue disait tantôt que le gouvernement entendait, avec 155 millions de dollars, redresser cette situation dans le domaine du logement. Le ministre lui-même a reconnu récemment qu'il existait des problèmes graves dans ce domaine et qu'il fallait intervenir. Dans son discours du 20 octobre, l'honorable ministre responsable de l'habitation, le ministre de l'Expansion économique régionale (M. MacKay), devant la Canadian Real Estate Association, disait ceci, et je cite:

[Traduction]

En déplaçant l'équilibre qui existe entre la rénovation ou la transformation des maisons existantes et la construction de nouvelles maisons, nous pourrions améliorer au lieu de réduire la contribution de l'industrie à notre rendement économique général si nous demeurons aux aguets afin de saisir les occasions propices qui pourraient s'offrir.

[Français]

Donc, le ministre reconnaît qu'à l'heure actuelle les sommes que le gouvernement doit dépenser, dans le domaine de l'habitation, doivent s'adresser en priorité au domaine de la réfection ou rénovation des logements déjà existants qui vieillissent et ont besoin de ces améliorations, de même que dans le domaine de la construction d'appartements. Qu'il suffise de se rappeler également que nous avons connu, à cause d'un phénomène